

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1976)  
**Heft:** 344

**Artikel:** Médecins de part et d'autre de la Sarine  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023520>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 03.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Au risque de s'endetter

« L'ordonnance du 10 janvier 1973 concernant les opérations de crédit personnel et de vente par acomptes est abrogée ». Par cette décision, devenue effective le 1er janvier, le Conseil fédéral a levé les dernières restrictions instituées en matière de crédit à la consommation à l'ère — déjà bien ancienne — de la lutte contre la surchauffe.

Aujourd'hui, la priorité est à la relance à tout prix, et même au risque de voir les ménages de salariés s'endetter au moment où leurs revenus ont cessé de progresser.

Les conséquences immédiates du retour à une totale liberté de la publicité en matière de ventes par acomptes et de crédit personnel sont assez faciles à imaginer : annonces de (grande) presse promettant plusieurs milliers

de francs par retour du courrier, cartes de crédit envoyées en masse à des clients potentiels, etc.

La Fédération des consommatrices a été la seule à s'élever contre ce nouveau sacrifice sur l'autel de la relance.

Du côté des grands magasins comme des établissements spécialisés dans le petit crédit (y compris les filiales ad hoc des trois grandes banques suisses), on se prépare à tirer profit de l'assouplissement obtenu à la faveur de la conjoncture présente.

Et on attend toujours la sortie du Message par lequel le Conseil fédéral devrait enfin présenter aux Chambres le « paquet » législatif proposé en juin 1974 par la Commission Jean-prêtre pour réglementer une bonne fois l'ensemble du crédit à la consommation...

## Médecins de part et d'autre de la Sarine

A peine notions-nous (DP 343), en signalant l'importance et l'originalité de l'événement, la création à Zurich d'une association de « médecins indépendants », que se révèlent en Suisse romande des mouvements parallèles. C'est une « Association genevoise des médecins progressistes » constituée à Genève le 3 décembre dernier, « suite à une réunion préliminaire au niveau national (Berne, juin 1975) des médecins romands ayant soutenu l'idée fondamentale du mouvement pour une meilleure assurance-maladie ».

Il vaut la peine de citer un extrait de leur plateforme, extrait qui complétera la nouvelle développée brièvement juste avant les fêtes :

« La défense de l'économie privée dans le secteur de la santé conduit à une alliance avec les forces politiques les plus conservatrices et laisse le champ libre aux groupes économiques et politiques qui en tirent profit (secteur pharmaceutique, fabricants de matériel médical et de l'informati-

que, assurances, etc.). Cette situation a permis la persistance d'inégalités dans la population devant les droits aux soins, inégalités que les progrès dans l'utilisation des moyens diagnostiques et techniques de la médecine contemporaine devraient s'attacher à réduire.

» La médecine doit être organisée de façon telle que les connaissances et les capacités médicales soient mises au service de la population :

a) — Au plan individuel, le patient a droit à une information compréhensible sur son état de santé, sur les investigations et les traitements qui lui sont proposés.

b) — Au plan collectif, nous soutenons tout pouvoir capable de favoriser, sur le plan de la santé publique, la communauté des intérêts des patients et des médecins. Cette attitude implique que l'on ne se limite pas à la restitution de la capacité de travail, mais que l'on s'attaque, entre autres, aux causes sociales de la maladie telles que les mau-

vaises conditions de travail, de transport, d'habitation, la pollution et autres nuisances.

» Par conséquent, les premiers buts de notre action seront les suivants :

a) — Nous nous engagerons dans la lutte pour l'organisation d'une sécurité sociale étendue et généralisée, financée proportionnellement au revenu et à la fortune.

b) — La médecine préventive est indissociable d'une telle structure. Elle doit être développée pour devenir la base scientifique d'une action pratique.

c) — Dans cette perspective, la formation des médecins doit être en relation étroite avec la pratique médicale et les besoins de la population.

d) — La population doit avoir accès à une information compréhensible et étendue à tous les domaines de la santé publique, notamment au plan de l'organisation ; c'est un préalable à une gestion démocratique de ce secteur.

» Nous combattons les intérêts de l'économie privée dans le domaine de la santé publique, et nous soutenons une médecine cohérente au service de l'ensemble de la population. »

La brèche suisse-alsacienne s'est donc élargie à la Suisse entière.

## Le sang des hommes...

Le sang des hommes, la mémoire,  
Le temps qu'on a dit retrouvé.  
La providence dérisoire  
Et le rire jamais lavé.

J'ai vu la colère sanglante  
Et les astres, peuple de sourds.  
Patience, la vie est lente.  
Un abîme creuse les jours.

Gilbert Trollet